

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE LUNDI 13 AVRIL 2026**

<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX :</b>	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	15
Procuration :	0
Absent :	0

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

**Présent par procuration :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Madame TREBUCHON Géraldine

**4 - OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 à L.1414-4 et L.2121-21,

Vu les dispositions relatives à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée et pour émettre un avis sur certains avenants.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée :

- du maire ou de son représentant, président,
- de 3 membres titulaires du conseil municipal,
- et de 3 membres suppléants, élus selon les mêmes modalités.

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Modalités de l'élection :

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, et en l'absence de demande de scrutin secret, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

Liste unique présentée

Membres titulaires :

- Monsieur Xavier BECHETOILLE
- Monsieur Éric CHAMPREDON
- Madame Maryline CHALIER-PASCAL

Membres suppléants :

- Monsieur Guylhem GRANIER
- Monsieur Yannick CUMINAL
- Madame Anne SOULIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président : Monsieur Samuel SOULIER, Maire

Membres titulaires :

Xavier BECHETOILLE  
Éric CHAMPREDON  
Maryline CHALIER-PASCAL

Membres suppléants :

- Monsieur Guylhem GRANIER
  - Monsieur Yannick CUMINAL
- Madame Anne SOULIER

Le Maire,

Samuel SOULIER

